

VIE MONCHALSIENNE

mensuel d'information municipale



Actualités

À NOTER DANS VOS AGENDAS

- **Vendredi 29 mai** : réception en l'honneur de la **Fête des mères** à 19h00 à la salle des Fêtes.

Si des enfants souhaitent lire un poème, chanter une chanson ou passer un message d'amour à destination de leur maman : la scène est à vous ce jour-là! Les musiciens de l'association Croqu'Guitare nous interpréteront des morceaux de leur choix.

- **Vente d'objets** par les Ch'tites créasolidaires roses les **samedis 06-13-20-27 juin** de 9h30 à 11h30 dans la salle des associations.
- **Dimanche 07 juin, Fête de la pêche** de 7h à 17h organisée par la Truite Monchaux-Thiant. Participation de 5€ par personne.

Renseignements : 06.74.85.65.44 - 06.07.67.03.32

- **Vendredi 19 juin : Fête de la musique** organisée par l'association Fêtes, loisirs et culture monchalsiens à partir de 19h dans la cour de la salle des associations. Entrée gratuite, buvette et petite restauration sur place.

19h : scène ouverte avec la participation des musiciens de l'association Croqu'Guitare et King Bee.

20h : Bouc & Miss Hair rassemblera toutes les générations sur la piste de danse.

Avis aux Monchalsien.ne.s artistes professionnels ou amateurs, venez faire découvrir vos talents lors de cette soirée conviviale et familiale en plein air.

N'hésitez pas à vous manifester.

bboursiez@monchaux-sur-ecaillon.fr

THÈME DU MOIS

VENTE D'OBJETS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION

SALLE DES ASSOCIATIONS MONCHAUX SUR ECAILLON DE 9H30 À 11H30

6 JUIN

13 JUIN

20 JUIN

27 JUIN

LES CH'TITES CRÉA
SOLIDAIRES ROSES

Monchaux Infos

Grand Prix Cycliste d'Haspres du 16 mai

ANNULATION du Grand prix cycliste Robert Mintkiewicz organisé par la Team cross d'Haspres.

Pass sport & culture

Une aide financière aux Jeunes Monchalsiens âgés de 4 à 17 ans qui pratique une activité sportive ou culturelle. Sur présentation d'un justificatif d'adhésion dans un club de sport ou une association culturelle pour la période du 01 Septembre 2026 au 30 Juin 2027. Il sera alloué une participation de la commune à hauteur de 50 € par enfant.

Le justificatif d'adhésion et le RIB devront être déposés en mairie impérativement avant la date butoir du **13 novembre 2026** à 8h00.

Label Villes et Villages Fleuris

La commune s'est inscrite à l'opération nationale "Villes et Villages Fleuris" organisée au niveau départemental par le Conseil départemental qui distingue chaque année les communes exemplaires en matière d'amélioration du cadre de vie et de respect de l'environnement.

Encombrants

Le Siaved vous propose de ramasser vos encombrants à domicile gratuitement. Pour vous inscrire à la collecte des encombrants, appelez le **03.27.45.89.42**, du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Il suffira de préciser le type d'encombrant et leur volume. Le jour convenu, vous devrez les déposer devant votre domicile avant 8h00.

- Ce service gratuit est limité à 2 demandes par an et par foyer,
- Limite de 3m³ (l'équivalent de 3 petites remorques de voiture) par enlèvement,
- Chaque objet ne doit pas dépasser 1,80 m et peser plus de 70 kg,
- Ramassage dans les 2 semaines maximum après la prise de rendez-vous.

Voyage à Pairi Daiza

L'association Loisirs, Fêtes et Culture Monchalsiens propose un voyage organisé au Parc de Pairi Daiza le **samedi 24 octobre 2026**. Au programme :

- Départ de Monchaux-sur-Écaillon à 09h00.
- Arrivée vers 10h00.
- Journée libre au Parc PAIRI DAIZA.
- Déjeuner libre.
- 18h00 Reprise du groupe en autocar pour le retour.
- Arrivée prévue à Monchaux-sur-Écaillon vers 19h00.

Visite d'Edenya incluse : sous une verrière de quatre hectares, Edenya vous dévoile un monde tropical unique où la vie s'exprime pleinement : cascade majestueuse, rivières cristallines, jungle animée et plage baignée de lumière. Partez à la rencontre d'animaux rares et fascinants, tels que le jaguar et le lamantin, explorez l'un des plus grands territoires de papillons d'Europe,

Le flyer de réservation sera distribué dans la vie monchalsienne de juin avec les tarifs, les modalités et délais d'inscription.

COLLECTE DES DÉCHETS DE JARDIN / DÉCHETS VERTS

LES CONSIGNES À RESPECTER POUR ÊTRE COLLECTÉ

- Les branches ne doivent pas excéder 1 m et doivent être mises en fagot lié avec de la ficelle naturelle.
- Les déchets de jardin doivent être déposés dans des contenants adaptés à la collecte.
- Les déchets de jardin doivent être sortis la veille au soir.
- Le volume de dépôt autorisé est de 2m³ par foyer et par collecte.

Pour rappel, si vous déposez vos déchets de jardin après le passage du camion, aucun rattrapage ne pourra être effectué.

CONTENANTS AUTORISÉS

LES CONTENANTS À USAGE UNIQUE	LES CONTENANTS RÉUTILISABLES
- Sac en papier compostable (Kraft) - Caisse carton brune	- Sac de jardin réutilisable - Poubelle ronde et tonneau équipés de poignées - Seau, bassine et caisse

LES DÉCHETS AUTORISÉS

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

- Tonte de pelouse
- Fleurs fanées
- Feuilles d'arbres et d'arbustes
- Tailles de branches d'arbres et d'arbustes n'excédant pas 1m de long

LES CONTENANTS INTERDITS

- Sac poubelle en plastique
- Bac de collecte des ordures ménagères, du tri sélectif ou du verre
- Contenant sans poignées
- Big bag

LES DÉCHETS INTERDITS

- Déchets alimentaires
- Tous types de contenant (jardinières, pot de fleurs...)
- Souches
- Tous les déchets non-végétaux

N° Vert 0 800 775 537